

Date de mise en ligne : 09 mai 2025

ARRETE N° 2025/146

Page 2025-146

**AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE – EVA SERVICES – BUVETTE – DU 28 MAI AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2025**

*6.1 Police municipale*

Le Maire de La Charité-sur-Loire,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande d'Eva Kaddour, Gérante de l'entreprise Eva Services, en date du 2 mai 2025,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la santé publique,  
Vu les articles L 2212-1, L 2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Eva Kaddour, Gérante de l'entreprise Eva Services, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie du mercredi 28 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin inclus, dans le cadre du Festival Aux Quatre Coins du Mot, dans le Cloître du Prieuré, à La Charité-sur-Loire.

**ARTICLE 2 :** Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. Une présentation de cette autorisation peut être demandée par les agents de l'autorité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de la Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,  
Le 05 mai 2025

Le Maire,  
Henri VALÈS

